



CLASSIQUES  
GARNIER

CERDEIRA (Virginie), « Liste des abréviations et conventions d'écriture », *Histoire immédiate et raison d'État. Le Mercure François sous Louis XIII*, p. 9-12

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-11878-7.p.0009](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-11878-7.p.0009)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2021. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

# LISTE DES ABRÉVIATIONS ET CONVENTIONS D'ÉCRITURE

## ABRÉVIATIONS

AHMUF	Association des Historiens Modernistes des Universités Françaises
AN	Archives Nationales
Bib. A.	Bibliothèque de l'Arsenal
Bib. Maz.	Bibliothèque Mazarine
BIS	Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne
BMC	Bibliothèque Municipale Classée
BNF	Bibliothèque nationale de France
BSG	Bibliothèque Sainte-Geneviève
CRH	Centre de Recherches Historiques
D.E.S.	Diplôme d'Études supérieures
EHESS	École des Hautes Études en Sciences Sociales
ET	étude (cette abréviation renvoie aux études des notaires dont les minutes sont conservées au minutier central)
Fasc.	fascicule
F <sup>o</sup>	folio
F <sup>o</sup> r <sup>o</sup>	folio recto
F <sup>o</sup> v <sup>o</sup>	folio verso
GRIHL	Groupe de Recherches Interdisciplinaire sur l'Histoire du Littéraire
MC	Minutier Central
Ms	manuscrits
<i>MF</i>	<i>Mercurie François</i>
T.	tome
V (série V)	archives de la grande Chancellerie et du conseil
Vol.	volume

## CONVENTIONS D'ÉCRITURES

Nous avons principalement travaillé avec trois collections du *Mercur* *François*, à savoir, en particulier, les vingt-quatre premiers volumes de la collection conservée par l'École nationale des ponts et chaussées et numérisée par le Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Histoire du Littéraire (GRIHL) de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) grâce à l'important travail de Madame Cécile Soudan. Nous avons également utilisé fréquemment les deux collections conservées par le fonds Peiresc de la bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence. L'une est complète et est conservée sous la cote In-8° 7972 alors qu'il manque le volume 13 à la collection conservée sous la cote In-8° 7971. La collection à laquelle nous faisons référence par défaut est celle conservée à la bibliothèque de l'École nationale des ponts et chaussées.

Nous avons abrégé le titre du *Mercur* *François* dans les références infrapaginales qui se présentent selon le modèle suivant :

*Mercur* *François*... , *op. cit.*, vol. X ou Y, année de publication, numéro de page ou de folio (année correspondant à la pagination ou à la foliotation indiquée).

Le *Mercur* *François* est le titre générique de chaque volume et de la collection dans son intégralité. À chaque fois que nous renvoyons au *Mercur* *François* en note de bas de page, nous indiquons ce titre générique suivi, dès que nécessaire, de la mention *op. cit.* et non le titre complet du volume. Après ce titre générique, nous indiquons le numéro de son volume. Puisqu'il existe plusieurs éditions de chaque volume du *Mercur* *François*, nous indiquons l'année de la publication du volume après son numéro.

Dans la mesure où certains volumes comportent différentes parties à la pagination ou à la foliotation indépendantes en fonction des années civiles dont elles relatent les événements, nous indiquons le numéro de la page ou du folio après l'année de publication et nous indiquons entre parenthèse l'année à laquelle se réfère la pagination ou la foliotation.

Dans le cas de deux ou plusieurs références successives au *Mercur* *François*, nous utilisons la mention *ibid.* à partir de la deuxième occurrence,

y compris lorsqu'elle ne renvoie pas au même volume que la référence précédente. Dans ce cas, nous rappelons le numéro de volume en question puis l'année de publication, la pagination et l'année en relation avec celle-ci sur le modèle suivant.

*Mercuré François...*, *op. cit.*, vol. I, 1611, f<sup>o</sup> 14 v<sup>o</sup> (pour l'année 1605).  
*Ibid.*, vol. XX, 1637, p. 442 (pour l'année 1635).

Si une troisième occurrence renvoie au même volume et à la même pagination, nous n'indiquons que le numéro de page après la mention *ibid.* Si une quatrième référence renvoie au même volume mais à une pagination différente, nous indiquons celle-ci par la date entre parenthèse selon le modèle suivant :

*Mercuré François...*, *op. cit.*, vol. I, 1611, f<sup>o</sup> 14 v<sup>o</sup> (pour l'année 1605).  
*Ibid.*, vol. XX, 1637, p. 192 (pour l'année 1635).  
*Ibid.*, p. 28.  
*Ibid.*, p. 93 (pour l'année 1634).

Les deux premiers volumes du *Mercuré François* sont foliotés et les suivants sont paginés. Nous respectons ce système dans nos références. En revanche, le *Mercuré François* indique f<sup>o</sup> x a et f<sup>o</sup> y b, pour renvoyer aux recto et aux verso des feuillets. Nous indiquons pour notre part f<sup>o</sup> x r<sup>o</sup> et f<sup>o</sup> y v<sup>o</sup>.

Certaines des parties du recueil ne sont ni paginées ni foliotées comme les préfaces. Nous rétablissons la foliotation ou la pagination sans indiquer d'année entre parenthèse puisque ces dispositifs éditoriaux ne concernent pas une année en particulier. Lorsque ces dispositifs portent un titre ou sont signés, nous indiquons ces éléments selon le modèle suivant :

Nom, Prénom, « Titre du dispositif éditorial », *Mercuré François...*, *op. cit.*, vol. X, année de publication, [p. y].

La reproduction des privilèges royaux d'impression font partie de ces dispositifs éditoriaux que l'on trouve dans le *Mercuré François* et que nous sommes parfois amenés à citer. Ces derniers ne sont pas toujours signés par le personnel royal. Lorsqu'ils le sont figure bien souvent seulement le nom de famille de l'agent ayant accordé les privilèges royaux d'impression. Dans la mesure où il n'a pas été possible de toujours identifier avec certitude ces agents royaux, nous indiquerons

simplement leur nom de famille et éventuellement, l'initiale du prénom, de la manière suivante :

Nom, « *Privilege du Roy* », *Mercure François...*, *op. cit.*, vol x, année de publication, [f<sup>o</sup> y] r<sup>o</sup>.

Lorsque nous citons nos sources, nous avons tenu à respecter la typographie et l'orthographe utilisées par celles-ci. Nous conservons donc l'usage de l'italique ou de certaines majuscules dans les citations.

Nous avons fait le choix de développer les abréviations, notamment celles utilisées par le *Mercure François*.

Les références au *Mercure François* en notes de bas de page sont très nombreuses, c'est pourquoi nous indiquons simplement en bibliographie le titre générique pour l'ensemble de la collection dans la mesure où le recueil est conservé dans de nombreuses bibliothèques municipales classées. Nous avons toutefois ajouter une référence à l'édition de 1619 du premier volume du *Mercure François* puisque les rééditions sont moins faciles à repérer.

Contrairement aux références bibliographiques, les noms des imprimeurs-libraires en charge de la publication des sources sont aussi mentionnés en note de bas de page car ils délivrent des informations sur les acteurs étudiés.

Dans les derniers chapitres de l'ouvrage, nous faisons également référence à différents volumes de la *Gazette* de Théophraste Renaudot. Nous les avons consulté sur Gallica, le site de la Bibliothèque nationale de France. Les volumes numérisés dans Gallica sont ceux qui ont été réunis en recueil. Ils ont été édités à Paris, au Bureau d'Adresse de Théophraste Renaudot. À l'exception de la première occurrence dans chaque chapitre qui les évoquent, nous ne rappelons ni le ville d'édition, ni le lieu d'édition. Les références à ces recueil prendront donc la forme suivante pour la première occurrence.

*Titre*, Paris, Bureau d'Adresse, année de publication, numéro – et éventuellement – page, (année concernée).

Pour les occurrences suivantes, voici la forme prise par les références en bas de page :

*Titre*, année de publication, numéro – éventuellement – page, (année concernée).